

3 décembre 2020

Le Département teste un service d'autopartage pour les déplacements privés de ses agents

Lancé par le Département en novembre 2019 pour les déplacements professionnels de ses agents, le service d'autopartage évolue. Désormais, un agent de la collectivité peut louer à un tarif avantageux un véhicule du parc automobile départemental pour un usage privé le soir ou le week-end.

L'expérimentation de l'autopartage à titre professionnel a rencontré du succès auprès des agents de la collectivité. Un questionnaire de retour d'expérience a montré que plus de 50% des agents interrogés étaient favorables à ce même système pour leurs déplacements personnels.

Pour cette nouvelle expérimentation, deux voitures électriques sont actuellement mises à disposition des agents. La location d'un véhicule s'élève à 15 euros pour la soirée (de 18h à 8h30 le lendemain) et à 30 euros pour le week-end (du vendredi 18h au lundi 8h30). Dans les deux cas, le prix est forfaitaire et le kilométrage illimité.

Comme pour les usages professionnels, les agents doivent s'inscrire et réserver en ligne. Ils reçoivent ensuite un message sur leur portable et par mail confirmant leur réservation et l'immatriculation du véhicule. L'accès à la voiture se fait ensuite à l'aide d'un badge. Ce service est géré par la société Arval qui l'a développé et avec laquelle le Département a signé une convention.

« Avec ce nouveau service, les agents ont accès à un véhicule sur leur lieu de travail pour leur faciliter la vie. C'est par exemple le cas pour ceux qui n'ont pas de voiture personnelle mais qui ont un besoin ponctuel pour un soir ou pour un week-end. Pour ceux déjà équipés, l'autopartage peut être l'occasion d'essayer une voiture électrique et de lever les freins à l'utilisation de ce type de véhicule, sur l'autonomie par exemple. Surtout, les utilisateurs bénéficient de tarifs préférentiels, de l'ordre de 20% à 30% en-dessous de ceux du marché. Plus largement, cette solution contribue à changer les habitudes de mobilité en montrant que la location de véhicules peut aussi être synonyme de souplesse, d'efficacité et d'économie. Enfin pour l'institution, ce système vise à rentabiliser les véhicules électriques du parc départemental. En effet, plus une voiture électrique roule, plus son coût d'utilisation et son empreinte carbone sont amortis. »

François Durovray, Président du Département de l'Essonne

Le système d'autopartage à titre professionnel, qui permet d'optimiser la flotte de véhicules, va être déployé pour les agents sur l'ensemble du territoire. Courant 2021, environ 200 véhicules seront ainsi dotés de ce dispositif contre 20 actuellement répartis uniquement sur les sites de l'Hôtel du Département et de France-Essonne. Si l'expérimentation à titre privé est concluante, elle pourra elle-aussi être proposée sur d'autres sites du territoire.

En chiffres

1265 réservations en un an

Soit **163** utilisateurs ponctuels et réguliers (entre 1 à 80 réservations par utilisateur)

3 à 4 heures de durée moyenne de réservation

20 véhicules en autopartage à titre professionnels dont **8** véhicules électriques

650 véhicules au total dans le parc départemental

142 véhicules électriques fin 2020 dans le parc départemental (avec un objectif de **220** véhicules électriques fin 2023).

Contact presse : Luce Margonty

lmargonty@cd-essonne.fr

06 08 10 50 84

